

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : OLED et Phosphore, on en est où ?
Initiant : Henri Klunge

L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) énonce en son article 15 alinéa 1 « Le phosphore contenu dans les eaux usées communales, les boues d'épuration des stations centrales d'épuration des eaux usées ou les cendres résultant du traitement thermique de ces boues doit être récupéré et faire l'objet d'une valorisation matière. ». L'article 51 de la même ordonnance précise que les objectifs doivent être atteints d'ici au 1^{er} janvier 2026.

Des communes telles que Altenrhein, Oftrigen, Bazenhaid, Monthey ou encore Hinwil sont très actives dans ce domaine.

Une association (*Swiss Phosphor*) a été créée pour accompagner les communes dans les mesures à prendre pour respecter l'OELD

2026 étant maintenant dans 5 ans et la STEP de Vidy étant en pleine rénovation, la commune de Lausanne a-t-elle prévu un système pour extraire le phosphore de ses boues d'épuration à fin de le recycler ? Quelle filière de recyclage envisage-t-elle ?

Lausanne, le 23.01.2020

L'initiant :
Henri Klunge

